

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 16 JANVIER 2015

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Ce lundi 12 janvier au matin, la Ministre de l'Education Nationale a réuni les organisations syndicales pour discuter de la situation créée par les événements récents et « mobiliser l'école pour les valeurs de la République ».

Notre organisation a condamné les attentats et les prises d'otages de la semaine dernière. Nous avons exprimé notre solidarité envers les victimes et leurs familles. Nous renouvelons ici notre attachement à la liberté de la presse, à la liberté d'expression et à la liberté tout court.

Aux questions de la Ministre, la FNEC-FP-FO a rappelé qu'il était indispensable de revenir à un strict respect de la laïcité institutionnelle, ni l'enseignement des religions, ni les représentants des religions n'ont leur place à l'école.

Rappelons que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Et La République et ses valeurs sont à défendre. Tout le temps et partout et par tous.

Les incidents qui ont eu lieu dans certains établissements scolaires lors de l'hommage national sont révélateurs d'un climat scolaire que nous dénonçons depuis plus de dix ans. Les bons discours ne suffiront pas pour soutenir et aider les enseignants qui réclament depuis tant d'années d'être écoutés, entendus et aidés très concrètement dans leur quotidien.

Alors que les événements révèlent que les jeunes ont encore plus besoin d'école, c'est-à-dire d'accès aux enseignements civiques, à tous les enseignements généraux (français, histoire-géographie, etc.), l'Education Nationale non seulement propose l'enseignement par le développement de l'apprentissage mais envisage aussi très sérieusement de supprimer les enseignements généraux en CAP par apprentissage. Il s'agit là d'une attaque contre la formation des travailleurs qualifiés mais aussi des citoyens. Ceux qui ont plus besoin d'école se retrouvent avec moins d'école.

Le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, le SNETAA-FO, avec le syndicat lycéen, la FIDL, revendiquent l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel, car il est urgent d'apprendre à s'interroger, à débattre, à philosopher. Un rapport des Inspecteurs Généraux donne raison à cette revendication. Pourtant, aucun ministre n'a répondu à cette demande.

Notre organisation a également rappelé l'attachement de tous les personnels à leurs garanties statutaires et aux libertés pédagogiques.

Nous avons redit à la Ministre que les réformes récentes ont dégradé la confiance et aggravé les conditions de travail. L'école manque de postes et se débat dans une accumulation de réformes prises en application de la loi de « refondation » de monsieur Peillon. Cette loi est l'expression dans l'Education Nationale de la politique de rigueur et d'austérité. Cette politique concentrée notamment dans le pacte de responsabilité et le projet de loi Macron assaille tous les services publics et doit être remise en cause. D'ailleurs, après le rassemblement national du 16 décembre, le congrès confédéral de la confédération Force Ouvrière (du 2 au 7 février à Tours) discutera d'une initiative de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale pour faire barrage à la rigueur, à l'austérité que subissent tous les salariés et pour exiger l'abandon du pacte de responsabilité.

Rappelons encore une fois nos combats dans l'Education Nationale : la réforme de l'éducation prioritaire qui se combine avec les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, la poursuite de la désastreuse réforme des rythmes scolaires, les modifications apportées aux statuts des personnels, la régionalisation de la carte des formations professionnelles et

de l'orientation scolaire, la substitution de l'apprentissage à la voie professionnelle de l'enseignement public restent autant de mesures qu'il faut remettre en cause pour rétablir l'Ecole de la République. On ne peut pas s'évertuer à prononcer des discours d'unité et de fraternité et ne cesser de mettre en péril l'unité de la République, notamment en imposant le passage d'une Education Nationale à des éducations des territoires.

La FNEC FP-FO a confirmé aux autres fédérations de l'Education nationale sa disponibilité pour examiner les conditions d'une action commune sur les revendications pouvant se matérialiser par un appel à la grève.

Malgré tout, nous tenons à saluer le très grand esprit de responsabilité de tous les personnels du ministère de l'Education nationale qui, sur le terrain, ont su faire face dans les derniers jours à une situation très difficile.

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CTA

Emplois administratifs

Le ministère a annoncé la création de 100 postes de personnels administratifs pour 2015. Rappelons que ce sont 10 000 postes d'administratifs qui ont été supprimés ces dernières années dont 400 en 2012.

Cette année, notre académie semble « gagner » 12 postes alors qu'entre 2010 et 2014 ce sont 90 postes d'administratifs qui ont été supprimés.

Il est donc évident que ce ne sont pas ces 12 postes qui pourront suffire à répondre aux besoins des services et des établissements qui ont été mis en grande difficulté par les réformes successives (mutualisations et réorganisations, transfert de missions, tâches nouvelles).

Ici aussi, le gouvernement tient un double langage puisqu'il présente aux organisations syndicales un protocole sur la Qualité de Vie au travail, dont la feuille de route de la négociation érige en priorité « l'épanouissement professionnel et personnel » des agents publics, comme « condition de la réussite collective du service public », alors qu'il supprime 11 879 postes de fonctionnaires d'Etat au budget 2015.

Nous nous réjouissons que pour certains les indemnités aient été fortement revalorisées, mais nous déplorons que pour le plus grand nombre la règle soit le gel, voire la suppression, comme par exemple à la DPE où les personnels n'ont pas eu la chance de voir reconduite la prime exceptionnelle de 300 €.

Premier degré

La dotation de 113 postes est insuffisante. Les taux d'encadrement restent ce qu'ils étaient dans les Pyrénées Atlantiques et sont très insuffisamment augmentés dans les autres départements, tout particulièrement en Gironde où le P/E est de 5,03 contre 5,11 en 2007 ! La disparition des seuils d'ouverture ne va pas améliorer les conditions de travail. Rappelons qu'il fallait, en 2014, 28 élèves en moyenne pour ouvrir une classe en élémentaire et plus de 30 élèves en maternelle.

L'augmentation du nombre de décharges de direction prévue par la circulaire n°2014-115 du 3 septembre 2014 pour la rentrée 2015 a-t-elle été considérée ? Où sont les moyens supplémentaires pour assurer les remplacements nécessaires ?

A noter également que la mise en place des dispositifs particuliers (« accueil des moins de 3 ans », « plus de maître que de classes », « classes bilingues ») entraîne une dégradation pour les autres écoles. Notre organisation demande que la priorité soit donnée à l'amélioration du taux d'encadrement dans les classes. Oui, les moyens donnés à un petit nombre ne doivent pas manquer au plus grand nombre.

Second degré

118 emplois supplémentaires, dont seulement 112,5 dans les structures des EPLE, pour, a priori, assurer les moyens de l'Education prioritaire, améliorer le taux d'encadrement des collèges et maintenir celui des lycées généraux et technologiques. Nous verrons concrètement ce que cela signifiera dans les établissements, car les coefficients H/E sont pour nous peu significatifs.

Pour les LP, après avoir supprimé des formations professionnelles pourtant très utiles, l'Administration fait le choix de continuer à dégrader les conditions de travail des PLP et d'études des élèves de CAP et de Bac Pro. Et dans un an, les dysfonctionnements provoqués par l'application des

politiques nationales déclinées au niveau académique (diminution des moyens en LP, non respect des textes officiels et orientation massive vers les 2 GT) seront mis en avant et seront utilisés pour justifier de nouvelles fermetures. C'est insupportable.

Notons également que les premiers effets de la mise en place des nouvelles obligations de service des enseignants vont se faire sentir dans les établissements lorsque les **Conseils d'Administration** vont devoir procéder à l'élaboration des **Tableaux de Répartitions des Moyens Donnés**. En effet, la diminution des HSA, remplacées par des **Indemnités pour Missions Particulières** qui ne pourront pas être utilisées pour les services d'enseignement, va rendre plus compliqué l'organisation des enseignements. A la FNEC-FP-FO, nous sommes très inquiets pour les conditions de travail des enseignants, surtout lorsque nous constatons que la plupart des personnels d'encadrement, mais aussi que vos services Monsieur Le Recteur, assument que le temps de travail des enseignants est désormais de 1607 heures par an. Qui avait dit que tout cela ne changerait rien ?

Education Prioritaire

Notre organisation continue à contester la méthode utilisée et les choix qui ont été faits. Nous ne pouvons pas accepter que certains établissements sortent des réseaux alors que nous savons qu'ils ont réellement besoin des moyens qui leur avaient été alloués jusque là. Les lycées et LP sont, pour l'instant du moins, exclus du dispositif. C'est inadmissible.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Eric Mouchet
Bruno Arbogast
Marie-Laure Saulnier
Marc Guyon